



# La lettre de l'État

L'action de l'État en Corrèze pour le développement de notre territoire rural



C'est avec plaisir que je vous présente le premier numéro de la lettre des services de l'État en Corrèze. Cette nouvelle publication vise à présenter l'activité des services de l'État dans le département et l'actualité des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre. Elle entend aborder le plus clairement possible tous les thèmes qui font la vie quotidienne des Corrèziens, et qui sont au cœur de l'engagement des 4900 agents de l'État dans département. Ce premier numéro vous présente les principales actions menées par l'État en faveur de la ruralité. Les territoires ruraux présentent de nombreux atouts : cadre de vie, ressources naturelles, productions agricoles de qualité, innovations. Mais ils nécessitent aussi une attention particulière afin d'accélérer leur développement économique, de réduire les inégalités territoriales et de permettre à chacun de vivre et travailler là où il habite. C'est tout le sens des actions que nous conduisons, en partenariat étroit avec les collectivités locales, pour promouvoir une ruralité moderne ambitieuse et synonyme de bien-vivre en Corrèze.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

**Frédéric Veau**  
Préfet de la Corrèze

## « Le soutien de l'État aux projets des territoires ruraux : une réalité concrète »

L'État soutient financièrement les communes et intercommunalités rurales qui portent des projets de développement local. Ce soutien se traduit par deux principaux outils :

### La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Comme son nom l'indique, cette dotation de l'État est destinée aux territoires ruraux. Elle permet d'aider les projets d'investissement des communes et des intercommunalités. En Corrèze, en 2018, cette dotation a soutenu **478 projets** pour un montant total de **9,1 millions d'euros**. En 2019, l'enveloppe s'élève à **9,5 millions d'euros**. A la date du 30 septembre, elle a déjà permis de soutenir **364 projets**. De nombreuses opérations voient le jour grâce à ce financement de l'État : travaux dans les écoles, création d'espaces pour les entreprises, ouverture de maisons de santé, amélioration de la voirie, nouveaux équipements sportifs.

### Les contrats de ruralité

Ces contrats ont pour objectif d'accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Quatre contrats de ruralité ont été signés en Corrèze, couvrant 4 territoires : Dordogne corrézienne, Haute-Corrèze – Ventadour, Tulle Agglo et Vézère – Auvézère. Ils comportent quatre thématiques prioritaires : l'accès aux services et aux soins ; la revitalisation des bourgs-centres ; le développement de l'attractivité des territoires ; la mobilité et la transition énergétique. De 2017 à 2019, l'État a mobilisé **3,5 millions d'euros** pour tous ces projets structurants, comme la création d'un hôtel à Saint-Ybard, l'aménagement d'une zone artisanale à Argentat, l'aménagement des berges de la Corrèze à Tulle ou l'extension de l'éco-golf de Neuvic.

**Au-delà des aides financières, l'État intervient également comme conseiller et « ensemble »** au soutien des projets portés par les territoires ruraux, en particulier les projets générateurs de développement économique et créateurs d'emploi. Ce rôle constitue une priorité de l'ensemble

des services de l'État, qui apportent leur expertise afin de faciliter le montage des projets locaux d'investissement.

### « 16 maisons de services au public en Corrèze... et bientôt des maisons France Services »

Pour permettre à tous les habitants d'accéder aux services publics au plus près de chez eux, la Corrèze compte **16 maisons de services au public** (MSAP). 6 de ces maisons sont gérées par le conseil départemental, 7 sont gérées par la Poste, 2 sont gérées par des communes et la plus récente, à Saint-Ybard, repose sur un partenariat entre la commune et la chambre d'agriculture. Dans chaque maison, les usagers peuvent être accompagnés dans leurs démarches, en particulier leurs démarches administratives en ligne. Bientôt, plusieurs de ces maisons deviendront des « *maisons France Services* », comme annoncé par le président de la République. Elles proposeront une gamme étendue de services et un accès simplifié à plusieurs administrations et opérateurs nationaux<sup>1</sup>. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les maisons d'Ayen, Chamberet et Saint-Ybard seront labellisées « *France Services* ». La labellisation de nouvelles maisons reste possible dans les prochains mois afin de desservir au mieux le territoire corrézien.

→ La carte de ces maisons et leurs horaires d'ouverture sont disponibles sur le site [www.maisondeservicesaupublic.fr](http://www.maisondeservicesaupublic.fr)

<sup>1</sup> : ministère de l'intérieur, direction générale des finances publiques, ministère de la justice, assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales, Pôle emploi, MSA, La Poste.

**11 millions €**

c'est le montant alloué par l'État en Corrèze pour soutenir la ruralité en 2019.

Quelques chiffres :

- DETR : 9,5 M€
- DSIL : 1,227 M€
- MSAP : 0,27 M€
- + crédit ARS pour les maisons de santé

### « La couverture mobile : on avance »

La couverture en téléphonie mobile des zones « blanches » (absence d'opérateurs) ou « grises » (un seul opérateur) est une condition importante d'attractivité pour les territoires ruraux. 5 nouveaux pylônes ont été mis en service ces derniers mois (Branceilles, Chavanac, Millevaches, Espagnac, Meilhards et Veix). 11 autres pylônes seront déployés dans les prochains mois et les prochaines années, notamment dans le cadre d'un accord national passé entre l'État et les opérateurs. Ce programme de déploiement est conduit en lien étroit entre la préfecture et le Conseil départemental.

### « L'agenda rural, qu'est-ce que c'est ? »

Le Premier ministre a présenté un « agenda rural » le 20 septembre dernier. Il s'agit d'un **plan d'action en faveur des territoires ruraux**, visant à faire de nos campagnes des territoires d'avenir. Ce plan s'appuie sur un rapport réalisé par cinq parlementaires et élus. Il comprend 173 mesures touchant à de nombreux domaines : transition écologique, développement économique, attractivité commerciale, accès aux services essentiels. → En savoir plus : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/agenda-rural-faire-des-campagnes-des-territoires-davenir>

### « Les nouveaux seuils de passation des marchés publics en 2020 »

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et dans l'objectif de simplifier les tâches administratives des collectivités, le **seuil de dispense** de procédure pour la passation des marchés publics passe de **25 000 € HT à 40 000 € HT**. Par ailleurs, divers autres seuils ont été ajustés notamment pour l'obligation de transmission des marchés au représentant de l'État dans le département qui passe de 209 000 HT à 214 000 € HT.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-decret-simplifiant-les-formalites-des-marches-publics-et-facilitant-leur-acces-aux-pme-est-paru>